

ÉLUS ET PERMANENCES

Porteurs de toute la légitimité donnée par le suffrage universel, les élus et le Conseil municipal sont les acteurs de la démocratie représentative locale. Le maire est l'organe d'initiative et d'exécution du Conseil municipal. Dans sa tâche et pour certaines attributions, il est aidé par des adjoints. Composé de 45 membres, le conseil municipal décide des affaires de la ville.

MAIRE



Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

Vice-Président du Conseil territorial de Paris Est Marne et Bois

Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ



Anne KLOPP

1ère Adjointe au Maire déléguée à l'Action sociale, à l'administration générale, à l'habitat et à l'hygiène

Conseillère territoriale de Paris Est Marne et Bois

Fontenay en commun - PCF



Philippe CORNELIS

2e Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics et à la bio diversité, aux espaces verts et à la propreté urbaine

Les Écologistes - Europe Écologie Les Verts

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION



Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Conseillère municipale

Conseillère territoriale de Paris Est Marne et Bois

Avec vous pour Fontenay



Christophe MATHIEU

Conseiller municipal

Avec vous pour Fontenay



Mohamed TARGUI

Conseiller municipal

Avec vous pour Fontenay



Faiza INDJA

Conseillère municipale

Avec vous pour Fontenay



Lionel BERTRAND

Conseiller municipal

Avec vous pour Fontenay



Éveline CACAIS-BARANGER

Conseillère municipale

Avec vous pour Fontenay



Pat BEDOURET

Conseiller municipal

Ensemble, autrement

Permanence logement

La Municipalité de Fontenay-sous-Bois, est dotée d'un dispositif permettant aux demandeurs de logement d'être reçus par un adjoint au Maire.

Cette permanence déléguée de Monsieur le Maire se tient le samedi matin et contribue à favoriser l'écoute, l'échange et la communication concernant la situation locative et les éventuels changements survenus.

Quelles sont les conditions pour prendre un RDV ? :

Avoir une demande de logement active

Un minimum d'un an d'ancienneté de la demande est requis

Ne jamais avoir eu de RDV auparavant ou bien attendre un délai de 6 mois entre deux rendez-vous (dans le cas d'un changement de situation uniquement)

Fonctionnement de la permanence :

Pour prendre RDV : Uniquement par téléphone au 01 71 33 53 53

Le mardi matin de 8h30 à 12h00 et le mercredi matin de 8h30 à 12h00 et le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00

Aucun document n'est requis ni ne doit être fourni à l'élue de la permanence.

Si besoin, veuillez utiliser la boîte aux lettres prévue à cet effet (Hôtel de Ville / Service Logement)

En direct
avec vos conseillers
départementaux



Sokona Niakhate
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE
Tous les mardis de 17h à 19h
Tous les samedis de 9h à 12h
En mairie sur rendez-vous : Tél : 01 49 74 75 91
Courriel : Sokona.niakhate@valdemarne.fr

Franck Mora
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL
Tous les jeudis de 17h à 19h
En mairie sur rendez-vous Tél : 01 49 74 77 85
Courriel : Franck.mora@valdemarne.fr

Fontenay-sous-Bois VAL de MARNE Département fontenay.fr

En direct avec vos conseillers départementaux

Franck MORA

Conseiller départemental

Tous les jeudis de 17h à 19h

En mairie sur rendez-vous : 01 49 74 77 85

franck.mora@valdemarne.fr

Sokona NIAKHATE

Conseillère départementale

Tous les mardis de chaque mois de 17h à 19h

Tous les samedis de chaque mois de 9h à 12h

En mairie sur rendez-vous : 01 49 74 75 91

sokona.niakhate@valdemarne.fr

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74